



## Personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles

-----  
Par FC0560

Bonjour, suite à mésentente avec ma s?ur, je souhaite renoncer à mon "statut" de personne ayant qualité pour pourvoir aux obsèques, j'aimerais donc savoir comment procéder pour cela : courrier LRAR ? recours à un notaire ? saisie du tribunal judiciaire ? Merci d'avance à qui saura me répondre .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a rien à faire. La "personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles" est la personne qui a le droit de les organiser si le défunt n'avait rien prévu. C'est la personne qui a la légitimité de prendre les choses en main.

Ce n'est pas une obligation. Si vous n'avez pas envie d'organiser les funérailles de votre s?ur, eh bien vous ne le ferez pas.

Vous pouvez prévenir votre s?ur si vous voulez, mais je suppose qu'elle doit se douter ne pas pouvoir compter sur vous.

-----  
Par FC0560

Je vous remercie pour votre réponse à la fois très rapide et claire qui me rend bien service. Ce forum est top !  
Cordialement.

-----  
Par Henriri

Hello !

Lecture pour vous FC :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12695]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12695[/url]

A+